

Les nouvelles de votre CDC

La mobilisation du 13 septembre 2018

Près de 1000 personnes en provenance de toutes les régions du Québec se sont rassemblé devant les studios d'ICI Radio-Canada afin de réclamer au gouvernement les engagements pour le mouvement communautaire autonome ainsi que la justice sociale. Le comité organisateur d'Engagez-vous pour le communautaire se réjouie de la réussite de cette action.



Le Flash mob provincial

Plus de 75 « Héros du communautaire » se sont joints à nous devant la station ICI Radio-Canada vêtu de leur cape afin de réclamer un changement en faveur du filet social. Plus de 1 000 bénévoles et travailleurs du communautaire partout au Québec sont également sortis dans les rues afin de faire valoir les revendications. Encore une fois, ce fut un franc succès !



Le thème du mois : Spécial élections provinciales 2018

Les nouvelles de votre CDC Pages 1 à 3

L'entrevue du mois

Les candidats du comté de Trois-Rivières

Pages 4 et 5

Mieux comprendre les élections provinciales

Pages 5 à 8

Le rôle d'un ou d'une députée

Les étapes des élections provinciales générales

Place aux membres

Page 9

Partenaires financiers

Page 10

Suivez-nous sur FACEBOOK!

Rendez-vous à l'adresse suivante et cliquez sur j'aime :

<http://www.facebook.com/pages/Corporation-de-d%C3%A9veloppement-communautaire-de-Trois-Rivi%C3%A8res/222546581095004>

Coordonnées de la CDC-TR

Adresse : 39, rue Bellerive
Trois-Rivières (Québec) G8T 6J4

Téléphone : 819-375-0021

Télécopieur : 819-375-9784

Site web : www.cdc3r.org

Fannie Massey : directrice générale par intérim de la CDC-TR



Au Québec, il existe un peu plus de 4 000 organismes d'action communautaire autonome.

Actuellement, la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) compte 65 Corporations de développement communautaire (CDC) membres qui sont réparties dans quinze des dix-sept régions administratives du Québec. Ce vaste réseau regroupe à lui seul tout près de 2 500 organismes communautaires qui œuvrent dans presque toute les sphères de l'activité humaine tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le réseau des CDC, de par son caractère multisectoriel est le plus important regroupement d'organismes communautaires au Québec. Fortement ancrées dans leur milieu respectif, l'action des CDC portent non seulement sur les enjeux propres au territoire, mais aussi sur les aspirations et les préoccupations citoyennes. Elles soutiennent les organismes et défendent la place incontournable que doit occuper le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de développement global et durable de nos communautés.

Les CDC possèdent une expertise unique, ce qui leur confère un rôle de premier plan qui les place au cœur des enjeux de développement socio-économique de notre société. Travaillant en partenariat étroit avec les acteurs institutionnels, municipaux, paramunicipaux, socioéconomiques, communautaires ainsi qu'avec les citoyens et citoyennes de leur territoire, l'action des CDC contribue quotidiennement à l'édification d'une société plus solidaire, plus inclusive, plus démocratique, plus égalitaire et plus respectueuse. Les CDC sont des intervenants incontournables.

Conséquemment, la Table nationale des Corporations de développement communautaire joint sa voix à celle de tous ses partenaires nationaux dans leurs revendications afin d'exiger du gouvernement que des mesures concrètes soient mises en place afin de permettre à tous les groupes communautaires de retrouver leur pleine capacité d'agir et ainsi d'assumer pleinement leur mission.

Cette plateforme a pour objectif de dresser un portrait des besoins et des revendications spécifiques aux CDC, au regard de leur mission et du rôle incontournable qu'elles occupent dans le développement socioéconomique de leur communauté.

Il s'agit de transmettre aux partis politiques ainsi qu'aux candidates et candidats aux élections générales d'octobre 2018 qui formeront la prochaine législature à l'Assemblée nationale du Québec les revendications et les pistes d'actions qui permettraient de faire avancer significativement le réseau des CDC.

Plus concrètement, nous revendiquons :

Le rehaussement significatif du financement à la mission globale des 4000 organismes communautaires autonomes et l'indexation des subventions à la mission globale :

La campagne revendiquera de la part du gouvernement du Québec le montant qui couvrira les demandes financières de l'ensemble du mouvement de l'ACA, ce qui signifie compiler les revendications adressées à tous les ministères, reconnaître et subventionner les groupes en attente de financement.

De nombreux ministères n'indexent annuellement pas les subventions qu'ils versent. Combiné à la stagnation des subventions, cela signifie que les groupes s'appauvrissent, ne pouvant assumer la hausse des frais à couvrir.

Le respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire :

Adoptée en 2001, cette politique devrait engager toutes les instances gouvernementales à respecter l'autonomie des groupes, à mettre en place ou maintenir des programmes de financement spécifiques pour l'action communautaire autonome et à reconnaître l'apport de l'action communautaire à la société québécoise, notamment l'apport du mouvement de l'ACA et l'importance du rôle des groupes de défense collective des droits. Or, de nombreux ministères ne respectent pas la politique et le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut pour assurer ce respect.

La reconnaissance de l'action communautaire autonome comme moteur de progrès social :

Le gouvernement mentionne fréquemment l'importance de contribution de l'action communautaire autonome, mais, qu'il l'avoue ou non, c'est souvent les services qui s'y rendent qui l'intéresse. L'ACA apporte une contribution majeure au progrès social et le gouvernement doit agir pour dépasser le niveau des discours.

La campagne réclame également la fin des compressions dans les services publics et les programmes sociaux:

Les services publics et les programmes sociaux sont en péril. Que ce soit en réduisant les budgets, l'accès aux services et aux programmes, ou en privatisant, une entreprise de démolition est en cours et c'est la population qui en paie le prix. Issue de la population, le mouvement de l'action communautaire autonome se porte évidemment à la défense de la population. La campagne ajoutera donc des forces nouvelles, sans remplacer les campagnes et actions existantes (Coalition Main rouge, Coalition solidarité santé, etc.)



L'entrevue du mois : les candidats du comté de Trois-Rivières

L'entrevue de ce mois-ci fut réalisée, en collaboration avec Steven Hill Paquin, directeur recherche, accompagnement et promotion de la citoyenneté pour le Centre de Formation Communautaire de la Mauricie (CFCM), Johanne Blais, directrice de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) et Fannie Massey, directrice générale par intérim de la Corporation de développement communautaire de Trois-Rivières (CDC-TR).

Nous leur avons demandé : Quelle question poseriez-vous à nos candidats du comté de Trois-Rivières à l'approche de la journée du scrutin et pourquoi ? Voici les réponses de Marie-Claude Camirand (**MCC**) candidate du Parti Québécois de Trois-Rivières, ainsi que Jean Boulet candidat (**JB**) de la Coalition Avenir Québec.



Quelles sont les mesures que vous comptez mettre en place pour faire en sorte de renforcer la participation citoyenne? (Steven Hill Paquin)

JB : La Coalition Avenir Québec partage les valeurs que sont la participation et l'engagement citoyen avec les organismes communautaires du Québec. Nous reconnaissons également l'importance de leur mission et de leur apport au développement social et économique du Québec.

D'autre part, soulignons que la CAQ est d'avis qu'il faut aider davantage les personnes aptes au travail à se trouver un emploi.

MCC : Je m'engage à tenir une rencontre citoyenne par mois, dans différents endroits de la circonscription pour échanger avec les citoyens. Je vais aller à la rencontre des Trifluviens dans leur milieu de vie, là où ils sont; des soupes populaires aux chambres de commerce et des collèges aux centres de personnes âgées. Je ne me cacherai pas derrière mon bureau, je serai une députée proche des gens.

Comment comptez-vous :

Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) dans les politiques, les plans d'action et les projets locaux et régionaux touchant en particulier à la famille, au développement social, au développement économique et à l'emploi, au transport, à la santé ?

Obtenir des données récentes à l'échelle territoriale et régionale, ventilée selon le sexe (ADS), pour pouvoir agir adéquatement sur les enjeux d'égalité (éducation, emploi, revenu, santé, violence) ? (Johanne Blais)

«Nous encouragerons donc les femmes à se diriger dans des professions d'avenir et nous assurerons qu'elles aient accès à des formations qualifiantes.»

JB : Il est évident que la CAQ est en faveur de la parité. À ce sujet, le chef de la CAQ a justement pour objectif de constituer un Conseil des ministres paritaire; un exemple fort d'engagement pour l'égalité entre les sexes au sommet du gouvernement. Nous encouragerons donc les femmes à se diriger dans des professions d'avenir et nous assurerons qu'elles aient accès à des formations qualifiantes. D'ailleurs, nous avons un engagement concernant la valorisation des parcours de formation professionnelle et technique, notamment par la multiplication des programmes études-travail.

En ce qui a trait au congé parental, la Coalition Avenir Québec veut offrir un répit aux nouveaux parents, qui pourront compter sur plus de flexibilité et de temps avec leurs nouveau-nés, sans pour autant augmenter les cotisations des travailleurs et des entreprises.

MCC : Le Parti Québécois veut augmenter le nombre de places en CPE pour faire disparaître les listes d'attentes en ainsi arrêter le que le maximum de jeunes mères puissent avoir le choix de leur retour au travail. De plus, Le Parti Québécois compte notamment procéder par le biais d'un crédit d'impôt et la mise en place de ressources adaptées, dont des incitatifs financiers.

Nous allons aider les entreprises de moins de 500 employés à se lancer en leur donnant pour une année, la première année, 400 \$ pour s'adapter et acquérir le matériel adéquat. Une étiquette, un logo ou une certification de type ISO pourraient être créés pour que les entreprises encourageant cette pratique puissent l'indiquer clairement. Quant aux employés de l'État dont le travail s'y prête, ils pourraient eux aussi opter pour le télétravail occasionnel.

Quelles actions concrètes entendez-vous mettre de l'avant pour faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale dans la région ? (Fannie Massey)

«Un gouvernement du Parti Québécois haussera substantiellement le nombre de logements sociaux et agira concrètement afin d'accroître le pouvoir d'achat des familles, de la classe moyenne et des plus démunies.»

JB : Nous souhaitons soutenir les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi. Nous allons donc maintenir le programme en place.

Pour ce qui est de la lutte à la pauvreté, la CAQ entend offrir un meilleur soutien pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi par le biais des organismes communautaires concernés.

Par ailleurs, la CAQ a souvent dénoncé la présence d'appareils de loterie vidéo (ALV) dans les milieux défavorisés. Il faut accentuer les efforts et retirer encore plus de ces appareils qui appauvrissent trop de Québécois ayant un faible revenu.

Enfin, notre parti souhaite le retrait des pensions alimentaires du calcul de l'aide sociale et de l'aide aux études puisque les familles à faible revenu, surtout monoparentales, ont besoin de cette marge de manœuvre pour mieux subvenir aux besoins de leurs enfants.

MCC : Un gouvernement du Parti Québécois haussera substantiellement le nombre de logements sociaux et agira concrètement afin d'accroître le pouvoir d'achat des familles, de la classe moyenne et des plus démunies. De plus, en reconnaissant le travail des organismes communautaires – par l'augmentation de leur financement.

Fannie Massey

Directrice générale par intérim de la CDC-TR

Mieux comprendre les élections provinciales

Dans le contexte des élections provinciales 2018, la CDC-TR a pris l'initiative de mettre sur pied un outil qui permettra aux gens de mieux comprendre le système électoral québécois. Les élections s'avèrent une occasion privilégiée pour informer la population sur différents aspects. En tant qu'organisme communautaire, il faut outiller et informer nos membres. De ce fait, la compréhension de cette institution est la clef vers un citoyen averti qui sera plus apte à exercer sa citoyenneté dans l'espace public, mais également prendre part à la vie de communauté. Il faut que les gens prennent part à la démocratie afin qu'elle représente la volonté collective.

Rôle d'une ou d'un député :

Une députée ou un député représente votre circonscription à l'Assemblée nationale. Cette personne peut appartenir au parti politique qui forme le gouvernement ou à un autre parti de l'opposition. Elle peut aussi siéger comme élue indépendante, ce qui signifie qu'elle n'appartient à aucune formation politique.

Parmi ses rôles importants, un député a le mandat d'étudier, d'analyser et de voter des projets de loi. Il agit également comme intermédiaire entre la population et le gouvernement afin de s'assurer que les intérêts de celle-ci sont bien protégés. À l'affût des opinions et des préoccupations soulevées dans sa circonscription, il est en mesure d'intervenir en faveur de sa communauté dans différents dossiers lors de débats à l'Assemblée nationale, entre autres.

Qui peut être député ¹?

Au Québec, la Loi électorale précise que toute personne qui souhaite se porter candidate au poste de député lors d'une élection doit remplir les conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne
- être âgé d'au moins 18 ans
- être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois
- ne pas être soumise au régime de la curatelle ou être privée de ses droits électoraux.

Les citoyens qui élisent les députés, soit les électeurs, doivent répondre aux mêmes conditions, en plus d'être inscrits sur la liste électorale permanente.

Un candidat peut se présenter pour une formation politique. Il peut aussi tenter de se faire élire comme député indépendant, c'est-à-dire sans affiliation à un parti.

Se faire élire député

Pour accéder à la fonction de député, les candidats doivent se faire élire lors :

- d'élections générales, qui se déroulent simultanément dans toutes les circonscriptions (comtés) du Québec
- ou
- d'une élection partielle (appelée aussi élection complémentaire), qu'on tient dans une circonscription à la suite de la démission ou du décès d'un député ou suivant une décision judiciaire.

Plusieurs élections partielles peuvent avoir lieu le même jour.

Une fois les élections déclenchées, toute personne qui souhaite poser sa candidature doit le faire avant la date limite fixée par la Loi électorale. Le candidat remet au directeur du scrutin de la circonscription où il souhaite se présenter une déclaration de candidature signée par 100 électeurs inscrits sur la liste électorale de cette circonscription.

¹ Élections Québec, 2018, <https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/etapes-elections.php>.

Si une seule personne soumet sa candidature, elle est automatiquement élue par acclamation.
Si plusieurs personnes sont en lice, des élections se tiennent et le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de votes devient député de cette circonscription.

Pendant la période électorale, chaque candidat se fait connaître auprès des électeurs de sa circonscription et présente son programme politique.

Mode de scrutin

Au Québec, le jour du vote, les députés sont élus par un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour :

majoritaire : le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix est proclamé élu sans avoir à obtenir la moitié des votes exprimés et ce, peu importe le nombre de voix remportées par ses adversaires

uninominal : il n'y a qu'un seul élu pour chacune des 125 circonscriptions électorales du Québec

à un tour : l'électeur ne vote qu'une fois, ce qui permet aux résultats de l'élection d'être rapidement connus.

La durée du mandat collectif des députés, appelée législature, est prévue dans la Constitution. Elle ne dépasse pas 5 ans.

Pour en savoir plus sur la façon de se porter candidat au poste de député de l'Assemblée, sur le système électoral, sur la façon d'exercer son droit de vote ou sur les règles du financement électoral, consultez le site du Directeur général des élections.

Les étapes des élections provinciales générales²

Dissolution de l'Assemblée nationale et prise du décret d'élections : quatre ans après les élections générales, le 29 août précisément, l'Assemblée nationale se dissout et le mandat des députés prend fin. C'est alors qu'un décret doit être pris pour que le directeur général des élections tienne des élections dans les 125 circonscriptions électorales du Québec. Avant 2013, il n'y avait pas de date précise pour la dissolution de l'Assemblée nationale. Les élections générales provinciales de 2018 sont les premières à avoir lieu à date fixe. La lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur a toutefois le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale avant ce délai de quatre ans. Un décret serait alors pris pour devancer les élections générales.

Confection de la liste électorale : la création de la liste électorale est une opération très importante du processus. C'est l'étape à laquelle on invite tous les électeurs québécois à vérifier si leur nom est inscrit sur la liste électorale à l'adresse de leur domicile. Si vous souhaitez exercer votre droit de vote, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale. Il y a trois façons simples de vérifier votre inscription :

- en ligne, grâce au service. Vérifiez votre inscription sur la liste électorale;
- sur la carte d'information reçue par la poste en période électorale et accompagnant le manuel de l'électeur en communiquant avec nous.

Présentation de sa candidature aux élections : dans chacune des 125 circonscriptions, les citoyens qui décident de se présenter pour un parti politique ou comme candidat indépendant doivent remplir les conditions requises et déposer leur candidature avant la date limite fixée par la Loi électorale.

² Assemblée Nationale du Québec, 2018, <http://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-deputé/index.html#%C3%8Atred%C3%A9put%C3%A9>

Organisation des lieux de vote : pendant la période électorale, nous déployons toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires pour vous permettre de voter. Ce sont plus de 22 000 bureaux de vote qui sont mis en place à travers le Québec!

Vote : plusieurs mesures sont prises pour vous permettre de voter. Lors des journées de vote, tous les membres du personnel électoral sont sur place pour vous accueillir et vous donner des instructions. Ils s'assurent que vous pourrez voter dans un lieu accessible, et ce, sans contrainte et de façon confidentielle.

Dépouillement des votes et résultats des élections : à la fermeture des bureaux de vote, le dépouillement de tous les bulletins de vote s'effectue. La personne qui obtient le plus grand nombre de votes remporte l'élection dans sa circonscription.

En terminant, n'oubliez pas qu'il est important de voter, car s'abstenir c'est :

- Laisser les autres choisir et décider à votre place.
- Donner un plus grand pouvoir à ceux qui votent : si 40 % des gens votent, c'est donc une minorité qui décide pour l'ensemble de la population.
- Élire des personnes qui ne représentent peut-être pas vos intérêts.
- Renoncer à un droit pour lequel d'autres personnes se battent encore aujourd'hui.
- Laisser celles et ceux qui votent décider quels partis politiques recevront le plus de financement public, puisque chaque vote a une valeur financière.

Place aux membres



Journée
101 façons de prendre ta place

Une invitation de
la Démarche des premiers quartiers

Mardi
2 octobre 2018
9 h à 15 h

Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap
626, rue Notre-Dame Est
Trois-Rivières

Ateliers intéressants
Témoignages inspirants
Dîner gratuit
Transport gratuit

Réserve ta place!
tél. 819 371-9393
courriel chargeprojet@demarche.ca
facebook.com/101façons

Notre animatrice
Séléna Prévost



Partenaires financiers

Le Mémo de la Corpo vous est présenté grâce à la Ville de Trois-Rivières



ainsi que le

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales**

Québec 